**Appel à Projets : actions éducatives 2022/2023 en direction des collégiens des Bouches-du-Rhône**

**Les actions de niveaux: classes de 6e, 5e ou de 4e**

**Thématique : Découverte du patrimoine naturel de la Provence/Classes de 6ème**

Les priorités des actions départementales s’articulent autour de la mise en œuvre d’un parcours éducatif du collégien intitulé « RESPECT », qui a pour objectifs de sensibiliser, agir sur la prise de conscience, questionner, rendre acteurs les collégiens, en vue de les aider à devenir des citoyens responsables et respectueux d’eux-mêmes, des autres et de leur environnement.

Elles visent à conforter l’action éducative formelle en favorisant une pédagogie ouverte, éducation non formelle.

1. **Les actions par niveau de classe**
2. **Thème général « le respect de notre environnement » Niveau de classe de 6ème**
	1. **Thématique « Découverte du patrimoine naturel de Provence** **»**

**Objectifs de la thématique**

* Faire découvrir la grande diversité des paysages naturels, de la faune, et de la flore du Département
* Sensibiliser l’ensemble des collégiens à la richesse de ce patrimoine commun et à sa préservation

**Format de l’action**

Le porteur de projet organise l’action éducative de la thématique "D*écouverte du patrimoine naturel de la Provence*", sous le format suivant :

* Modalité : 1 sortie dans un espace naturel (1)
* Nombre de classes par action : 1 classe
* Durée : 1 journée complète de 9h00 à 16h00 (2)
* Public concerné : 1 classe de 6ème générale ou spécifique (SEGPA, ULIS, UPE2A…)

(1): Les projets proposant sur la majeure partie de la journée la découverte d’exploitations agricoles (oliveraie, ruchers,.…) ne seront pas retenus dans ce cadre. Ils pourront en revanche être proposés dans la thématique « La bonne alimentation », dédiée aux 5ème.

(2) : Les sorties d’une durée limitée à la demi-journée, ou consacrant durant la journée, le cas échéant, plus d’1 heure à la visite d’un espace de médiation (écomusée, monument …) en intérieur, ne seront pas retenues.

1. **Financement de l’action**

Le financement de l’action *Découverte du patrimoine naturel de la Provence* s’applique dans les conditions identifiées ci-après.

Le Département subventionne le porteur de projet jusqu’à 320 € par action (tous frais compris). Seules les activités nécessitant un équipement technique spécifique (VTT, spéléologie …), pourront le cas échéant faire l’objet d’une proposition tarifaire spécifique, qui sera examinée par le Service des Actions Educatives.)

N.B. : Le transport de la classe est remboursé par le Département au collège bénéficiant de l’action, sous réserve que ce dernier en fasse la demande selon la procédure mise en place.

1. **Procédure**

Le porteur de projet transmet sa proposition dans les conditions référencées ci-après et doit fournir les pièces et justificatifs suivants :

* 1 fiche de synthèse par action (ci-dessous) dûment complétée en respectant impérativement :
	+ Le nombre de caractères imposé
	+ Les formats informatiques Word et PDF
* 1 fiche de présentation de l’association et de son projet associatif
* 1 liste détaillée des expériences menées en direction de collégiens les deux dernières années
* Les CV des intervenants
* Les supports pédagogiques éventuels remis aux collégiens

Le porteur de projet devra déposer ce dossier comme précisé dans l’appel à projet.

**Fiche de synthèse du projet**

**Actions éducatives 2022/2023 en direction des collégiens des Bouches du Rhône**

**Les actions de niveaux: classes de 6e, 5e ou de 4e**

Thème général\* : « **Le respect de notre environnement » niveau de classe de 6ème**

Thématique\* : « **Découverte du patrimoine naturel de la Provence »**

L’intitulé de l’action : .…

Nom de l’association : ….

Adresse : ….

Nom Président(e) de l’association : ….

Contact pour l’action : ….

Tél : ….

Courriel : ….

Site internet : ….

Le contenu (3 000 caractères maxi)

….

….

Le déroulé détaillé de l’action (3 000 caractères maxi)

….

Les niveaux des classes concernés\* : **6ème (générales, SEGPA, ULIS, UPE2A…)**

Les enseignements concernés : ….

Les modalités de l’action\* : **1 journée de 9h00 à 16h00**

Le nombre de classes par action\* : **1 classe par action**

Le nombre, le nom et la qualité des intervenants : …..

Les coordonnées GPS du point de départ de l’action : …..

Les modalités techniques et logistiques (500 caractères maxi) :……

……

Le nombre maximum d’actions pouvant être réalisées par la structure dans l’année scolaire: Nombre : ….

Le coût détaillé d'une action au regard des critères de financement (voir paragraphe II):

….

\*Ces informations sont imposées et ne doivent pas être modifiées par le porteur de projets